

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du 10 mars 2026

relatif à une demande de reconnaissance des qualifications requises pour exercer la responsabilité scientifique d'un musée de France

La ministre de la culture,

Vu le code du patrimoine, notamment les articles L.442-8 et R.442-5 ;

Vu la demande de Mme Sonja Clotuche-Willems en date du 20 janvier 2026,

Arrête :

Article 1^{er}

Il ressort des éléments du dossier transmis par Mme Sonja Clotuche-Willems en date du 20 janvier 2026 qu'elle présente les qualifications requises pour exercer la responsabilité des activités scientifiques du musée des Arts et de l'Archéologie de Valenciennes.

Article 2

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et publié au *Bulletin officiel* du ministère de la culture.

Fait le 10 mars 2026

Pour la ministre de la culture et par délégation,

Le sous-directeur de la politique des musées

PIERRE OUVRY